

Les campagnes tombent dans le panneau



En 2011, un nouveau concept fait son apparition : l'agrivoltaïsme. Il s'agit de faire coexister, sur un même terrain, « une production électrique significative » et « une production agricole significative ». En clair : on pose des panneaux solaires au-dessus d'un champ, d'un pré, de vignes, et le tour est joué. En 2018-2019 l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, se penche sur la question. Pour elle, l'agrivoltaïsme n'a guère d'avenir, puisque les toitures suffiront. Celles des bâtiments industriels et commerciaux, mais aussi celles des parkings et des sites pollués. En les équipant de panneaux solaires, on peut produire 176 gigawatts d'électricité, calcule-t-elle. Soit bien plus que l'objectif affiché de 100 gigawatts par Macron pour 2050.

Depuis, l'Ademe a changé son fusil d'épaule. La raison ? Poser des panneaux sur les toits nécessite des travaux de renforcement des charpentes

onéreux. Alors qu'au sol ça ne coûte rien. Donc « le marché privilégie les installations au sol ». Les gros producteurs d'électricité, parmi lesquels on croise régulièrement des géants comme TotalEnergies Renouvelables, EDF Renouvelables et Engie, louent des terres, posent les panneaux, récupèrent l'énergie produite, la revendent à EDF (qui l'injecte dans le réseau) à des prix garantis par les pouvoirs publics pendant vingt ans. Pas moins de 200 projets agrivoltaiques dénombrés dans tout le pays... Convaincue, la FNSEA a signé l'an dernier une « charte de bonnes pratiques » avec EDF Renouvelables. C'est que ça rapporte gros. En Tarn-et-Garonne, 1 ha de champ de blé ou d'orge peut se monnayer dans les 1 400 euros. Le même hectare couvert de panneaux photovoltaïques peut se louer jusqu'à 5 000 euros à l'année !

Pourquoi refuser cette manne ? Pourquoi, dans l'Aveyron, pas moins de 52 organisations écologiques et pay-

sannes, mais aussi des maires, des députés, la chambre d'agriculture, se battent-ils résolument contre trois projets agrivoltaiques d'un total de 200 ha ? Pourquoi la Confédération paysanne de ce département réclame-t-elle carrément l'interdiction des centrales photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles et forestières ?

Parce que, disent ses adhérents, « nous défendons un rapport sensible au monde ». Parce qu'« un parc photovoltaïque sur des terres agricoles et naturelles, quelles qu'elles soient sa surface et son implication citoyenne, s'apparente

à une zone industrielle ». Parce que « l'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière ». Parce qu'« il est nécessaire d'amorcer la désescalade de la puissance technologique afin que les paysannes puissent travailler la terre eux-mêmes sans être dépendants de l'agro-industrie ».

Le quinquennat sera écologique ou ne sera pas.

Jean-Luc Porquet

● Lire aussi le dossier « Agrivoltaïsme » paru en juin dans « Campagnes solidaires », le mensuel de la Confédération paysanne.